

Soutenir et promouvoir la recherche et l'innovation en santé

L'objectif de la Fondation de l'Avenir est d'apporter un soutien aux équipes de recherche sur des thématiques de santé fortes. Dès son origine, la Fondation s'est attachée à stimuler l'innovation dans les pratiques chirurgicales et a souvent accompagné des projets audacieux, toujours en veillant au respect des règles inhérentes à sa reconnaissance d'utilité publique et à ses engagements déontologiques, par le contrôle interne par exemple.

Près de 35 ans après sa création, tous les champs d'application en médecine, chirurgie et paramédical, sont concernés : cancérologie, pédiatrie, psychiatrie, neurochirurgie, ORL, cardiologie, orthopédie, etc. Les équipes soutenues par la Fondation, grâce à votre appui, proviennent des plus grands établissements de soins, notamment hospitalo-universitaires, mais aussi mutualistes sur l'ensemble du territoire, au plus près des malades et de leurs aidants.

Par ailleurs, la Fondation de l'Avenir a acquis la capacité (décret du 17 décembre 1991) d'être une structure d'accueil de fondations pour les organismes qui s'assignent des buts comparables aux siens. En 2021, la Fondation de l'Avenir abrite huit Fondations gérées de façon individualisée mais formant un ensemble cohérent de missions sociales.

66

Après 2020, 2021 a continué de mobiliser beaucoup d'énergie pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Les hôpitaux, cliniques et leurs personnels se sont adaptés perpétuellement. Ils ont souvent dû mettre de côté certains projets pour l'avenir, certaines ambitions de progrès médical dans d'autres pathologies.

Pour penser la santé à côté de cette épidémie, pour limiter les pertes de chances aujourd'hui et demain, la Fondation de l'Avenir a apporté sa contribution. Grâce à ses donateurs et mécènes, à son environnement académique et partenarial, à son réseau d'experts, elle a financé du temps de formation pour aider des personnels paramédicaux à mener des projets de recherche en soins. Elle a sélectionné 44 candidats à son Appel à Projets Recherche Médicale annuel, un record, et validé 15 avenants pour que les équipes précédemment retenues poursuivent leurs travaux, en dépit des confinements et des reprises d'activité encore partielles dans certaines spécialités. Elle a aussi réinventé ses outils de valorisation pour donner aux chercheurs la visibilité dont ils ont besoin, auprès des institutions, du grand public et d'autres financeurs.

Déjà 35 ans et beaucoup de succès. Une année en résumé dans cet Essentiel, des informations complémentaires à retrouver sur notre site Internet (en cours de refonte) et sur nos comptes Twitter et LinkedIn. Encore tant à faire, ensemble, pour les soignants, pour les soignés, pour une Santé Globale.



Marion LELOUVIER, Présidente du directoire

COMMENT LES CHERCHEURS SONT- ILS FINANCÉS ?

Une fois leur projet sélectionné et leur budget validé, les chercheurs bénéficient de financements dans le cadre d'une convention (établie pour une durée de 12 à 18 mois) signée avec chaque établissement de recherche (CHU, Inserm, CNRS...) auquel est rattaché le directeur de recherche.

La prise en charge des dépenses de recherche sur factures s'effectue sur la durée du projet et permet à la Fondation de suivre son avancée effective.

EN TOUTE TRANSPARENCE



Certification des comptes

Les comptes de la Fondation de l'Avenir sont certifiés par un commissaire aux comptes, publiés au Journal Officiel et déposés en Préfecture.

Le rapport annuel 2021

de la Fondation de l'Avenir est disponible sur le site internet www.fondationdelavenir.org et peut être obtenu sur simple demande auprès de infocom@fondationdelavenir.org

Comité de contrôle interne

Comité créé en 2012 et rattaché au conseil de surveillance, il accompagne et contrôle la Fondation dans la mise en œuvre effective du contrôle interne et de la gestion des risques. Il agit en toute indépendance.

Agrément du Comité de la Charte

Fin 2019, le Comité de la Charte a renouvelé l'agrément de la Fondation de l'Avenir pour trois ans, jusqu'en 2022.

6 6 PRÉPARER LA MÉDECINE DE DEMAIN



Les missions sociales de la Fondation de l'Avenir sont de trois ordres :

- Le soutien aux chercheurs qui accompagne l'ensemble du développement de la recherche médicale appliquée, de l'apprenti qui s'initie à la recherche, jusqu'au chercheur confirmé ayant déjà publié des résultats très significatifs. C'est sur cet axe que l'aide apportée par les donateurs est essentiellement concentrée.
- La valorisation de l'innovation qui regroupe toutes les activités mettant en avant les progrès réalisés grâce à la Fondation (publications scientifiques, événements...).
- La contribution à la recherche qui correspond aux actions engagées directement par les équipes internes de la Fondation (études d'acceptabilité...).

Tous les ans, suite à l'appel à projets « Recherche Médicale Appliquée » initié par la Fondation, de nouveaux projets de recherche obtiennent un soutien, très largement financé grâce aux dons et legs des particuliers.

En 2021, après expertise par le Conseil Scientifique et une sélection exigeante par la Fondation, 44 projets pouvant, à court ou moyen terme, bénéficier directement aux patients, à la collectivité ou à l'organisation des soins, ont été retenus, pour une enveloppe globale d'1,4 million d'euros.

Les thématiques de recherche concernent des sujets de santé publique comme le cancer et les maladies cardiovasculaires. On note cette année un accroissement de la demande de soutien pour des projets de recherche autour des maladies du vieillissement et de la santé mentale.

LE 12ÈME CONGRÈS DE LA FONDATION DE L'AVENIR

Tous les deux ans, la Fondation de l'Avenir organise son Congrès en partenariat avec la Matmut et l'Académie Nationale de Chirurgie. La 12ème édition a eu lieu le 8 décembre 2021 au sein de l'Institut Mutualiste Montsouris à Paris.

Le thème : la Recherche Médicale pour et avec le patient.

À travers des pitchs, des tables rondes et des témoignages de tous horizons, les différents aspects sur la place du patient dans la recherche ont été traités par des représentants de points de vue et disciplines variés, sous l'œil de Céline LEFÈVE, grand témoin de l'événement, en tant que directrice de l'Institut de la Personne en médecine.

L'ensemble des interventions est à retrouver sur <u>notre page Youtube</u>.

EMPLOIS

• LES MISSIONS SOCIALES représentent 3 930 K€ en 2021 et ont été financées par des ressources provenant de la générosité publique pour 4 337 K€ (dons et legs). Les missions sociales couvrent trois axes:

LE SOUTIEN AUX CHERCHEURS

concerne le financement des chercheurs autour des thématiques de la recherche médicale et des pratiques de soins. Les modalités de soutien aux chercheurs se font via des programmes, des projets, des bourses, des prix ou des études.

LE SOUTIEN À LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

La Fondation a une vocation pédagogique, vis-à-vis de ses partenaires, de ses donateurs et plus largement du grand public. Elle utilise tous les canaux de communication, rencontres, événements, supports web multi média et publications.

LA CONTRIBUTION À LA RECHERCHE

c'est l'implication directe de la Fondation qui contribue à la recherche par son action propre, avec ses équipes opérationnelles.

- LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS (1 190 K€) s'articulent autour de deux postes :
 - les frais d'appel à la générosité publique (financés par la générosité publique)
 - les frais de recherche de fonds privés (financés par les fonds privés)
- LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT (1 072 K€) couvrent les frais généraux (loyers, entretien, personnel dédié et charges variables, tels que les honoraires et frais de missions).

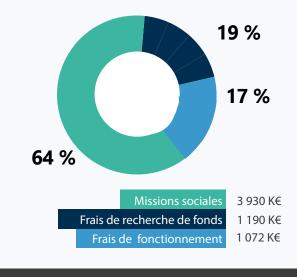
La Fondation opère actuellement un travail d'optimisation de ses frais de recherche de dons afin d'en diminuer le poids financier.

RESSOURCES

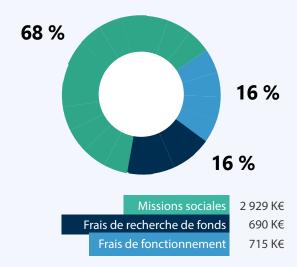
- LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC sont constituées de dons (2 641 K€), de legs et d'assurances vie (1 696 K€). Les ressources issues de la générosité publique représentent 63% des ressources de l'exercice (hors report des ressources affectées aux missions sociales et autres provisions).
- LES AUTRES FONDS PRIVÉS (2 065 K€) correspondent à du mécénat (1 872 K€) et aux revenus du Fonds Avenir Partage ISR souscrit par les institutionnels de l'économie sociale et les particuliers (193 K€).
- LES AUTRES PRODUITS (463 K€) sont composés des autres produits d'exploitation (133 K€), des produits financiers (294 K€) et des produits exceptionnels (36 K€).

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) 2021 a été établi conformément au règlement comptable ANC 2018-06. Il est disponible sur le site internet www.fondationdelavenir.org

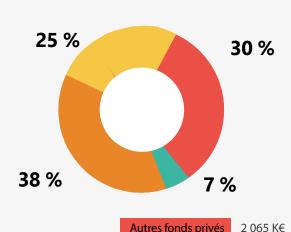
RÉPARTITION DES EMPLOIS



AFFECTATION PAR EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC



ORIGINE DES RESSOURCES



Autres fonds privés Dons collectés auprès du public Legs et assurances vie

2 641 K€

1 696 K€

463 K€



ACTIF	EXERCICE 2021 en €			EXERCICE
ACTIF	Valeur brute	Amort & prov	Montant net	2020 en €
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	201 545	152 626	48 919	28 691
Immobilisations corporelles	252 820	175 333	77 487	127 085
Biens reçus par legs destinés à être cédés	143 900		143 900	984 400
Immobilisations financières	1 049 693		1 049 693	1 051 903
TOTAL I	1 647 959	327 960	1 320 000	2 192 139
Actif circulant				
Avances et acomptes versés/commandes	1 402	0	1 402	1 454
Créances	651 380	0	651 380	869 352
Valeurs mobilières de placement	11 903 750	41 235	11 862 514	11 675 819
Disponibilités	9 312 615	0	9 312 615	9 543 168
Charges constatées d'avance	149 213	0	149 213	130 978
TOTAL II	22 018 359	41 235	21 977 124	22 220 773
TOTAL GÉNÉRAL	23 666 318	369 195	23 297 123	24 412 912

PASSIF	EXERCICE 2021 en €	EXERCICE 2020 en €
Fonds associatifs		
Fonds associatifs Fondation de l'Avenir	11 005 606	10 418 840
Autres fonds propres (Fondations Abritées)	4 365 092	4 226 800
TOTAL I	15 370 698	14 645 640
Fonds reportés et dédiés	6 955 269	8 086 174
TOTAL II	6 955 269	8 086 174
Provision pour risques et charges	57 244	42 487
TOTAL III	57 244	42 487
Dettes		
Dettes étab. crédits	603	41 493
Dettes fournisseurs	480 359	880 764
Dettes des legs ou donations	C	125 182
Dettes fiscales et sociales	190 807	180 762
Autres dettes	167 144	335 409
Produits constatés d'avance	75 000	75 000
TOTAL IV	913 913	1 638 611
TOTAL GÉNÉRAL	23 297 123	24 412 912

Les réserves

La Fondation de l'Avenir et ses Fondations abritées disposent de réserves pour leurs orientations stratégiques renouvelées. Ce poste sera amené à se réduire d'au moins 10 % sur les trois prochains exercices, pour de nouveaux dispositifs d'envergure. Par exemple, en 2022, un soutien d'urgence concernera la situation en Ukraine, à la fois sur le psycho-traumatisme, l'adaptation et la formation à la chirurgie ambulatoire et de secours. D'autres fonds seront engagés sur la santé mentale, la médecine interventionnelle, le parcours de soins à tout âge, ou encore l'accompagnement du handicap et de la dépendance.

Des reprises sur fonds dédiés affectés auront lieu, par le redémarrage progressif des travaux après les perturbations liées à la pandémie et au manque de ressources et par décision des Fondations sur les projets qui ne pourront aboutir malgré cette tolérance exceptionnelle.

La Fondation de l'Avenir conservera les dotations non consumptibles et des réserves à titre prudent, selon les pratiques du secteur (9 à 12 mois d'activité).

À l'ACTIF

 L'actif immobilisé s'élève à 1 320 K€ (montant net). Il correspond, à l'achat de matériels médicaux, de matériels de bureaux et de logiciels mis à disposition des équipes dans le cadre de projets de recherche. Il correspond également à des éléments liés au fonctionnement du siège de la Fondation de l'Avenir. Il est à noter que la Fondation n'est pas propriétaire de son siège social. Les immobilisations financières sont constituées principalement d'investissement en parts Immobilières (1 000 K€). Après avoir constaté une forte augmentation en 2020 (poste « legs » suite au changement de méthode comptable), l'exercice 2021 traduit une diminution importante de cette ligne, par une forte cession des actifs liés à la générosité du public. Cette cession est relative aux legs antérieurs.

• La trésorerie de la Fondation de l'Avenir s'élève à 21 175 K€ en 2021. Ce montant est constitué de valeurs mobilières de placement et de disponibilités. La valeur mobilière de placement est une réserve sécuritaire afin d'assurer la pérennité des activités de la Fondation pour faire face aux impacts conjoncturels qui tendraient à fragiliser les modalités de soutien. Les disponibilités correspondent, quant à elles, à la nécessité de donner des moyens à la Fondation de l'Avenir pour poursuivre une politique de développement basée autour de projets ambitieux. Ainsi, la trésorerie permet à la Fondation de garantir ses engagements et d'assurer sa pérennité.

AU PASSIF

Les fonds associatifs de la personne morale s'élèvent à **15 370 K€** répartis entre la Fondation de l'Avenir à hauteur de 11 006 K€, (incluant un résultat excédentaire de 398 K€ pour 2021), et de 4 365 K€ au titre des Fondations abritées.

La Fondation de l'Avenir est administrée par un directoire, sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

Toutes les informations de ce document sont issues des rapports annuel et financier de l'année 2021, disponibles sur le site Internet de la Fondation de l'Avenir (https://www.fondationdelavenir.org/ transparence-et-ethique/) ou obtenus sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Fondation de l'Avenir - Relations donateurs -10-16, rue Brancion – 75015 PARIS

